

Comité Départemental de Billard d'Eure et Loir



Fondé en 1990,
affilié à la Fédération Française de Billard, à la Ligue de Billard de l'Orléanais
et au Comité Départemental Olympique et Sportif



Compte rendu de l'Assemblée Générale du Comité Départemental de Billard du vendredi 12 juin 2009 sous la Présidence de David Lecomte

Présents

Membres Comité Directeurs :

Président David Lecomte

Trésorier Francis Vautelin

Secrétaire : François Seigneuret

Commission sportive : Mickael Lecomte - Jean Dauguet

Absent excusé : Willy Gérumont - Brigitte Gaultier - Pedro de Roa

Clubs présents : Tous les clubs sont présents

Angerville (président Jacky Cauvet - Carl Delachaume - Arnaud Meunier - Marcel Lalanne)

Châteaudun (présidente Patricia Chartier - Bernard Valence)

Coulombs (André Raux - Roger et Evelyne Anselme)

Chartres (président François Seigneuret - Francis Vautelin - Jean Dauguet - Laurent Pariot - Michel Barbier)

Dangeau (président Mickaël Lecomte - David Lecomte - Jean-Michel Auvray)

Dreux (président Jean-Claude Masson - François Kosmala - Patrick Gérôme)

La Loupe (président Guy Renaudon - Philippe Lucas)

Lucé (président Thierry Loisel - Georges Divanach - Fernandez)

Le quorum est atteint et le président ouvre l'assemblée générale en souhaitant la bienvenue aux membres de l'assemblée. Le président David Lecomte remercie le Président du Club de Lucé Thierry Loisel d'accueillir cette assemblée prévue à Dangeau. Il demande ensuite l'observation d'une minute de silence à la mémoire des membres disparus cette année.

Ordre du jour :

Adoption du procès verbal de l'Assemblée Générale 2008

Rapport moral

Rapport financier

Commissaires aux comptes

Commission Discipline

Commission Arbitrage

Rapport sportif - Remise des diplômes

Cotisations 2009-2010

Projets 2010 : commission sportive

Questions diverses

Compte rendu de l'assemblée générale 2008 :

Le secrétaire fait la lecture du compte-rendu de l'Assemblée Générale 2008.
Aucune remarque n'étant faite sur ce compte rendu, il est adopté à l'unanimité.

Rapport moral :

De ce compte rendu, il ressort une diminution de 15 licenciés par rapport à 2008, 260 au lieu de 275 mais Dangeau progresse de 8 membres, Angerville de 2 tous les autres clubs baissent, les plus fortes baisses sont pour Chartres et Dreux qui ont perdu 7 licenciés.

Suite à l'abandon en cours de compétition de Alain Daudin à Coulombs, la commission de discipline s'est réunie pour juger ce cas. Après appel, la commission de ligue a cassé le jugement pour vice de forme. Une nouvelle commission du district, présidée cette fois par Francis Vautelin, a confirmé la première décision, 3 ans de suspension dont deux avec sursis.

Le président du CDB rappelle aux présidents de clubs leurs devoirs vis-à-vis de leurs licenciés sur leurs comportements et invite ceux-ci à mettre en place une commission de discipline interne.

La saison sportive s'est bien déroulée avec la nouvelle procédure des engagements. On a compté malgré tout 8 forfaits et autant d'amendes payées.

Le président a demandé, contrairement à l'année dernière de ne pas entrer les résultats sur Delphicenter. Il va demander à la ligue une formation et un nouveau logiciel pour tous les directeurs de jeu afin de rentrer les résultats au fur et à mesure des compétitions.

Suite aux propos déplacés parus sur le site, le responsable met un place un modérateur pour éviter ce type de propos publics.

Le président regrette le manque de participants aux différents stages de formation.

Le CDB a financé la retransmission de la finale de France féminine pour un montant de 250 € par Stéphane Marchisseau. Ce fut un succès avec des milliers de connections.

Dans le prochain budget prévisionnel, une ligne sera rajoutée pour ce poste.

Rapport financier :

Le trésorier Francis Vautelin présente à l'assemblée le compte d'exploitation entre le 1^{er} juin 2008 et le 31 mai 2009. Ce compte présente un solde négatif de 909,80€ par rapport à 2008. Le comité directeur a décidé d'utiliser l'argent disponible et les subventions pour financer le haut niveau, les jeunes, la formation et l'aide aux organisateurs.

Le solde au premier juin est de 411,36€ sur le compte courant et 3384,53 € sur le compte sur livret. Compte tenu du budget de fonctionnement du CDB, ce solde est largement suffisant.

Des économies ont été faites sur le fax et le téléphone, environ 400€. Le président n'a fait aucune demande de remboursement de frais.

Brigitte Gaultier et Sylvain Picot, vérificateurs aux comptes, ont procédé au contrôle des comptes en présence du trésorier. Ils ont pu avoir accès à tous les documents nécessaires et n'ayant relevé aucune irrégularité, donnent quitus au trésorier.

L'assemblée générale approuve les comptes à l'unanimité.

Le président précise qu'une nouvelle subvention a été demandée au CNDS pour les futures actions, promotion du billard, accueil des nouveaux licenciés et haut niveau. Il encourage les clubs à faire des demandes de subventions même pour du matériel. Par contre cette demande doit s'accompagner d'une action réelle.

Le président remercie le trésorier pour la tenue des comptes ainsi que pour le suivi des licences qui n'a fait l'objet d'aucune remarque au niveau de la ligue.

Commission de discipline :

Elle s'est réunie pour traiter l'abandon d'Alain Daudin lors d'un tournoi libre R1 à Coulombs. Celui-ci a été convoqué une première fois avec une sanction de 3 ans de suspension dont deux avec sursis. Le joueur ayant fait appel. La commission de la ligue s'est déplacée et a déjugé la commission du district pour vice de forme. Pedro de Roa étant juge et partie dans cette affaire. Ce dernier a donc nommé Francis Vautelin comme président de cette nouvelle commission composée de Thierry Loïsnel, Mickael Lecomte, Michel Renotte et André Raux. Après réunion et défense du joueur, elle a pris les mêmes sanctions que la première, le joueur n'ayant pas fait appel, la sanction est appliquée immédiatement.

A ce sujet, Roger Anselme demande aux joueurs de respecter les arbitres bénévoles.

Le président de Dreux est désolé de cet incident qui a mis son club dans une mauvaise situation malgré les avertissements adressés à ses joueurs en début de saison.

Le président Lecomte rappelle aux présidents de clubs leurs devoirs par rapport à leurs joueurs. Le respect devrait être la règle entre joueurs et arbitres. Il n'admettra désormais que les critiques constructives qui font suite aux différents commentaires ayant circulé après cet épisode sur le site.

Rapport arbitrage :

Alain Gillet est absent. Son rapport ne nous est pas parvenu.

Le président appelle les clubs à inviter des arbitres officiels pour les finales de district, soit de leur club, soit d'un des clubs du district. Le district prendrait en charge les frais de déplacement.

Rapport sportif :

Mickaël Lecomte présente ce rapport. Il indique que les moyennes des catégories actuelles, à la demande de la fédération, devraient être revues pour la saison prochaine. Ces moyennes seront communiquées lors de la réunion d'encadrement du mois de septembre.

Pour les résultats complets : voir le rapport sportif complet.

Les compétitions individuelles se sont bien passées, il est rappelé que les résultats doivent parvenir dès la fin de la compétition. Un rappel est fait sur la tenue des compétiteurs qui doit être conforme au code sportif fédéral.

Challenge Buffa : Vainqueur Chartres.

Le président Lecomte est déterminé à lutter contre le billard loisirs qui entraîne souvent le déclin des clubs et à terme la fuite des compétiteurs et licenciés.

Ce challenge deviendra donc une compétition officielle comme les autres. Les compétiteurs devront jouer dans la tenue de leurs clubs. Un calendrier sera donné par la commission sportive afin que les rencontres aient lieu aux mêmes dates et permettent un véritable suivi du classement. Un règlement sera probablement adapté pour permettre ensuite des rencontres avec des clubs de la ligue.

Challenge du Centre : Champion Coulombs. Le forfait général de deux clubs est à déplorer malgré l'engagement de ceux-ci lors de la réunion d'encadrement

Châteaudun annonce qu'il ne présentera pas d'équipe la saison prochaine.

Les clubs recevant et reçus pourront choisir l'ordre de leurs joueurs lors des rencontres et le modifier après les 3 premiers matches.

Le club recevant présentera obligatoirement 6 joueurs sauf s'il a moins de 20 licenciés.

Les rencontres pourront se jouer le vendredi pour plus de convivialité.

Projets 2009-2010 :

La commission sportive prévoit une refonte des compétitions individuelles pour la saison 2009-2010 avec pour objectif de réduire le travail et le nombre des bénévoles dans les clubs organisateurs mais aussi le nombre de compétitions dans l'année et une meilleure répartition dans les clubs.

Pour chaque catégorie, deux tournois qualificatifs en poules dans les mêmes conditions que cette année, seront organisés sauf pour les catégories libre R3 et R4 d'un côté et libre R1 et N3 qui seront regroupées compte tenu du nombre d'engagés dans ces catégories.

Ensuite, et pour chaque catégorie, des demies finales en double KO à huit, une ou deux suivant le nombre d'engagés, seront organisées puis une finale regroupant les 4 premiers de chaque demie finale, ou les huit dans le cas d'une seule poule, dans la même formule en double KO à huit. Dans cette formule les joueurs éliminés seront tenus d'arbitrer le tour suivant leur élimination. Dans le cas contraire une amende leur sera adressée. Le règlement sera présenté définitivement lors de la réunion d'encadrement en septembre.

Les diplômes sont remis ensuite aux différents champions de district ou à leur président.

Cotisations :

L'assemblée générale décide de reconduire les tarifs 2008 - 2009 pour la saison 2009 - 2010.

La cotisation des clubs reste à 100€, le CDB prélèvera 1,5€ sur la licence que la ligue du Centre a décidé d'augmenter de deux euros. La licence totale sera de 47€.

Pour les compétitions individuelles, le tarif de 3€ par compétiteur est maintenu pour les clubs organisateurs à l'exception des finales.

Questions diverses :

Marcel Lalanne demande l'organisation d'un tournoi 5 quilles dans le district et indique que ce mode de jeu lui permet d'accueillir de nouveaux jeunes.

Arnaud Meunier demande pourquoi certaines convocations ont été refaites et émet un doute concernant des inscriptions faites en retard mais qui auraient pourtant été acceptées par la commission sportive. David Lecomte réfute ces accusations et pourra fournir la date et l'heure pour chaque inscription quelque soit la compétition, tout a été fait dans les règles. La commission admet avoir fait une erreur en oubliant un joueur inscrit en temps et en heure d'où une convocation refaite.

Arnaud Meunier est surpris que sur le site certains champions soient mis en valeur et pas d'autres. David Lecomte répond qu'il met une photo quand il en reçoit une et ne fait pas de distinction sauf quand le champion a été couronné à Dangeau puisque dans ce cas il sait exactement ce qui s'est passé et peut donc mettre quelques commentaires.

Michel Barbier demande à ce que le règlement favorise la meilleure moyenne d'un joueur par un système de bonus pour départager ceux-ci lorsqu'ils obtiennent le même nombre de victoires lors d'une même journée de compétition. La commission sportive répond qu'il y a déjà un bonus lorsque le joueur dépasse la moyenne de sa catégorie et que tout autre système serait très difficile à mettre en place.

Angerville demande que le compte rendu de la commission de discipline soit rendu publique ainsi que les amendes. Le responsable du site du CDB accepte de mettre un onglet supplémentaire pour information sur la commission de discipline.

Le président Jacky Cauvet annonce qu'il ne se représentera pas lors de la prochaine assemblée générale de son club. Carl Delachaume est candidat à ce poste.

André Raux (Coulombs) demande à ce qu'une date de création soit indiquée sur tous les courriers du CDB ainsi que les modifications. Le CDB en prend note et inclura cette précision dès maintenant.

Le président Lecomte le remercie pour le travail effectué au sein du club de Coulombs alors qu'il découvrait le club il y a un an.

Le président de Dreux Jean-Claude Masson annonce qu'il démissionnera de son poste lors de la prochaine assemblée générale de son club. Pour l'instant aucun candidat ne s'est déclaré pour lui succéder.

Suite à un changement en cours de saison, pour lequel il a été pris de court, le président de La Loupe Guy Renaudon demande à ce que le planning des compétitions soit fixé en début de saison et ne change plus. Le CDB confirme qu'avec la nouvelle formule, le calendrier sera émis en début de saison et pour toute la saison et que les clubs choisiront leurs compétitions dans la mesure où elles seront réparties équitablement entre les clubs.

Le président de Lucé Thierry Loisel demande, pour éviter toute erreur, qu'on ne puisse engager dans un tournoi que les joueurs qui sont concernés par cette catégorie. Le CDB répond favorablement à cette demande et réfléchit à cette amélioration.

La présidente de Châteaudun Patricia Chartier fait remarquer qu'elle a reçu la convocation pour une compétition seulement trois jours avant son déroulement. Ce délai est beaucoup trop court pour permettre de réunir des bénévoles et des arbitres. Le CDB veillera à une diffusion plus précoce.

Georges Divanach regrette qu'une finale de district ait eu lieu en même temps que la finale de France féminines. La commission sportive du CDB n'est pas responsable de la convocation des arbitres pour cette finale et n'a pas souhaité déplacer la finale de district prévue bien avant que cette finale ne soit attribuée à Chartres pour ne pas défavoriser un joueur. Elle aurait agité de la même façon même si ce joueur n'avait pas été de Dangeau.

Le président clôt alors l'assemblée générale à 21h30 et invite les participants au pot de l'amitié avant le traditionnel repas qui conclut la soirée.

**Le Président,
David Lecomte**

**Le secrétaire
François Seigneuret**